



Conseil Communal de Buchillon

Préavis N° 4/2025 relatif à l'extension et l'aménagement du bâtiment de voirie, ainsi qu'à la construction d'une déchèterie, sur la zone d'utilité publique parcelle 124

Demande de crédit de CHF 565'000 pour l'extension

Demande de crédit de CHF 195'000 pour la construction

Rapport de la commission ad hoc

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour ce préavis, la commission ad hoc est composée de

Madame Annabel Pulcrano

Monsieur François Gabella

Monsieur Benno Hirt

Madame Amina Aguet

Monsieur Dominique Pioletti (suppléant)

La commission a examiné le préavis et a rencontré avec M.Pascal Mercier, responsable municipal, et M.Alain Egger, employé communal. Nous les remercions pour leur disponibilité, et leurs réponses claires à nos nombreuses questions.

Nous avons également reçu les observations de plusieurs conseillers communaux que nous remercions pour leur contribution.

Historique

Le préavis municipal n° 4/2025 est présenté au Conseil communal afin de déplacer la déchèterie actuelle en faisant l'extension et l'aménagement du bâtiment de voirie, la construction d'une déchèterie, et de solliciter deux crédits d'investissement pour la réorganisation complète du système de gestion des déchets sur le territoire communal. Concrètement, il s'agit d'une part d'étendre et d'aménager la zone autour du hangar de voirie existant (crédit de CHF 565'000.-), et d'autre part de construire une nouvelle déchèterie (crédit de CHF 195'000.-) sur la parcelle communale n°124.

La déchèterie actuelle, située en zone centrale, présente des problèmes de sécurité et de capacité. En regroupant tous les flux de déchets sur un seul site excentré, la Municipalité vise à rationaliser la gestion, réduire les coûts d'exploitation, libérer un terrain stratégique pour une autre affectation conformément au PACom voté en février 2025, et anticiper l'évolution des normes de tri.

Discussion

La commission s'est penchée sur les aspects principaux de la future déchèterie

- 1) Sécurité : l'accès à et les mouvements à l'intérieur de la déchèterie sont-ils suffisamment sécurisés ?

En ce qui concerne la sécurité des usagers, nous avons réfléchi à un autre format de parking en épi, ou contre la route, mais nous avons conclu que le format proposé dans le préavis est le plus sûr et le plus pratique pour les usagers.

Nous avons également discuté de l'utilisation de la partie arrière de la parcelle, mais cela est compliqué en raison des restrictions de construction et n'augmenterait pas la valeur pour les utilisateurs.

Nous regrettons l'impossibilité de réduire la vitesse sur la route des Bruyères de 50 à 30km/h, en raison des restrictions cantonales.

- 2) Consultation avec les voisins (Buchillon et Etoy), est-elle nécessaire ?

La Municipalité estime que, tant que les prescriptions générales liées aux odeurs, pollution, bruit etc. sont respectées, la Commune n'a pas besoin de lancer une consultation.

Nous nous interrogeons sur le fait que l'EMS n'a pas été consulté sur le projet, mais nous ne prévoyons pas d'augmentation importante du bruit ou des odeurs. Les chambres des résidents étant sur les côtés de l'EMS, elles ne seront pas directement impactées par la vue. Les normes étant respectées, nous ne prévoyons pas de réclamation à l'extension de la déchèterie.

- 3) Aspects esthétiques

Nous accordons une grande importance à l'aspect esthétique, et insistons sur une manière robuste de dissimuler l'extérieur de la déchèterie. Comme la plupart des déchèteries, celle de Buchillon comportera un ensemble de containers et de dépôts peu esthétiques. Il serait dommage que le premier ouvrage public de notre belle commune visible par les visiteurs soit laid. Nous relevons que la commission d'urbanisme n'a pas été consultée, mais, malgré cela, nous avons reçu leurs commentaires qui soulèvent également ce point.

Nous suggérons fortement une haie autour du site, même si le coût est plus élevé que prévu. Il faut toutefois veiller à ne pas empêcher la visibilité de l'entrée et de la sortie sur la route.

La pose de panneaux solaires n'est pas prévue, mais ne peut être exclue dans un futur plan énergétique.

- 4) Utilisation du sol

La parcelle communale no. 124 sera entièrement occupée par la déchetterie, ne serait-il pas possible de réduire la surface construite afin de garder une partie de ce terrain pour d'autres affectations futures ?

Après discussion avec M. Mercier, il s'avère que la forme de la parcelle, les contraintes de distance à la forêt et la fluidité nécessaire du trafic font que la disposition proposée est la plus adéquate.

5) Bennes de type Moloch

L'utilisation des bennes sélectionnées dans le cadre du préavis a été discutée en détail, surtout pour le verre, y compris la fréquence de leur vidange.

Le fait que les bennes pour le verre soient d'un volume plus petit qu'actuellement entraînera un besoin de vidange plus fréquent, mais avec le Moloch, cette vidange sera moins onéreuse.

Le fait que les bennes soient plus fermées contribuera également à réduire le bruit, en particulier lors du déversement des bouteilles.

La commission est favorable au triage du verre.

Nous sommes convaincus que le choix des bennes non enterrées est judicieux et qu'il permet une certaine souplesse d'utilisation pour l'avenir, ce système étant adaptable et modulable.

6) Accès aux Déchets verts

La nouvelle zone des déchets verts a été soigneusement planifiée, avec un accès plus facile pour les utilisateurs.

Après discussion avec M. Egger, il est noté l'importance que la sortie près des déchets verts soit suffisamment large pour permettre un accès facile pour le camion de vidange, et aussi que la hauteur du toit des déchets soit également suffisant pour permettre l'élévation du Kramer.

7) Maintien de l'espace troc

Nous sommes heureux qu'un espace troc soit maintenu, en zone couverte, sans qu'il soit nécessaire d'en faire une affaire formelle.

8) Aspects financiers

La Commission a examiné la pertinence de l'opération sur 2 aspects

- a) le montant de CHF760'000.- sera-t-il respecté
- b) est-ce une bonne opération pour la Commune ?

En ce qui concerne le respect du budget, M Mercier nous a assuré que les différents postes ont été étudiés et que la Municipalité est confiante sur le budget. Au sujet de l'opération pour la Commune, nous allons libérer une superficie constructible (parcelle 49) de 889m² au centre de la Commune qui pourra être valorisée à au moins CHF1'500.- le m² soit plus de 1million.

Note supplémentaire

Il sera important de bien informer la population des nouveaux changements et des possibilités de récupération, afin d'obtenir sa pleine coopération et le respect des consignes. Nous proposons que des précisions soient données dans la Gazette, sur le site web, et sur place, en particulier au début des opérations.

Conclusion et recommandation au Conseil communal

Au vu des éléments présentés, le projet d'extension du hangar de voirie et de construction d'une nouvelle déchèterie répond à des besoins concrets de sécurité, de conformité légale, de rationalisation des flux et d'amélioration du service public.

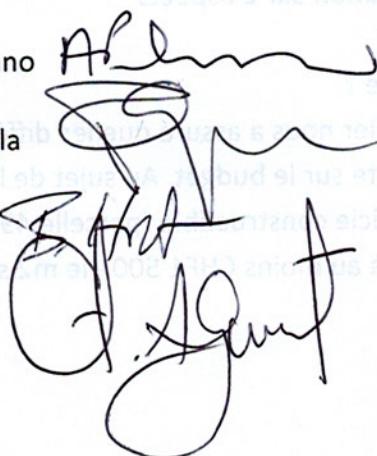
Il permet également de libérer une parcelle centrale à fort potentiel pour des projets futurs en lien avec l'intérêt général, notamment dans le cadre du PACom. Malgré un coût d'investissement significatif, les économies d'exploitation, les perspectives de valorisation foncière, et l'adaptation du financement en deux phases offrent une approche équilibrée et maîtrisée.

La commission recommande donc au Conseil communal d'approuver le préavis n° 4/2025 tel que présenté, d'autoriser les crédits nécessaires à la réalisation des travaux, et de soutenir cette démarche comme une étape stratégique dans l'amélioration durable des infrastructures communales.

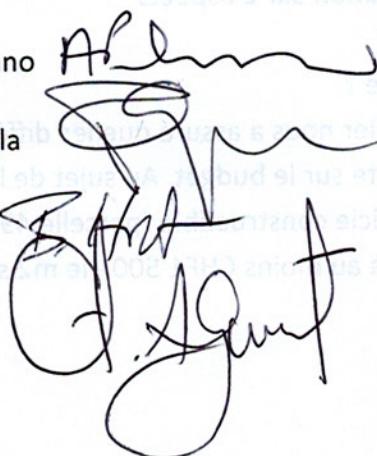
Buchillon, le 15 juin 2025

Pour la commission :

Annabel Pulcrano



François Gabella



Benno Hirt

Amina Aguet